

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil VINGT TROIS

Le 21 décembre 2023 à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 14 décembre 2023

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M. FAYOLLE Jean, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, Mme PONCET Sylvie, M. LACROIX Jérémie, M. VALENTIN Alain, M. LAPALLUS Marc, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc (arrivé à 19h10), M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents :

35

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme GASDON Christine, M. MEUNIER Gérard, Mme FEJARD Carole, Mme URBAIN Sandrine, Mme LEBEAU Colette, Mme CALLSEN Marie-Christine.

Pouvoirs : Mme GASDON Christine à M. BUTAUD Jean Charles, M. MEUNIER Gérard à M. FAYOLLE Jean, Mme FEJARD Carole à M. DURANTIN Michel, Mme URBAIN Sandrine à M. LACROIX Jérémie, Mme LEBEAU Colette à Mme LEBLANC Florence, Mme CALLSEN Marie-Christine à M. CHENAUD Fabrice.

Election d'un secrétaire de séance : Mme VAGINAY Isabelle, (Le Cergne).

N°2023/N°174

OBJET : CONVENTION AVEC ETAMINE 2024-2026

M. le Président présente aux conseillers communautaires l'organisation et le rôle de la structure ETAMINE ; Celle-ci accompagne le test agricole pour les porteurs de projet du roannais. Le test d'activité agricole s'inscrit dans un parcours d'installation progressive. Il définit le moyen pour une (ou des) personne(s) de développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée, dans un cadre limitant et échelonnant la prise de risque.

L'objectif est d'évaluer le projet et soi-même dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Actuellement seuls Roannais Agglomération et la COPLER apportent un financement à ETAMINE ; Désormais l'action d'Etamine grâce au principe du test en archipel accompagne aussi des porteurs de projet de Charlieu Belmont Communauté.

Une convention a été préparée pour définir les termes d'un partenariat sur la période 2024-2026. Ainsi :

La Communauté de communes s'engage à accompagner l'association dans la mise en œuvre des actions liées à son fonctionnement par :

- Une aide financière liée à l'accompagnement des porteurs de projets dans le domaine de la gestion financière, comptable, fiscale, juridique et sociale de l'activité.
- Une aide financière liée à la participation au comité de sélection des porteurs de projet, à la réalisation d'un 1er accueil et à la mise en place et coordination de la communication et la promotion du dispositif.

Pour cela, la Communauté de communes versera une aide forfaitaire de 6 000 € par an sur 3 ans.

Et l'association Etamine s'engage à :

- Mettre en place et coordonner la communication et la promotion du dispositif en lien avec les partenaires impliqués (Communauté de communes, Lycée agricole) et les acteurs locaux (chambre d'agriculture, Terres de Liens etc.) ;
- Réaliser un 1er accueil et un accompagnement des porteurs de projets en amont de l'entrée en test
- Accompagner chaque porteur de projet sur votre territoire de façon régulière, individualisée et collective pour :
 - expérimenter la faisabilité technique et économique de leur projet ;
 - vérifier leur capacité à gérer une ou plusieurs activités et la commercialisation qui en découle ;
 - conforter leurs savoir-faire et leurs compétences techniques ;
 - vérifier l'adéquation entre leur projet de vie et leur projet professionnel ;
 - mettre à l'épreuve ce qu'ils avaient imaginé avec la réalité du terrain.
- Mettre en place un hébergement juridique et un suivi à la gestion comptable, fiscale avec la couveuse régionale Starter
- Assurer l'accompagnement technique des testeurs par le biais de partenariat ou d'agriculteurs « Tuteurs »
- Assurer la relation avec « les accueillants dit lieu test en archipel » (collectivités et privés)
- Gérer la relation aux acteurs institutionnels (Collectivités) et autres financeurs
- Rencontrer régulièrement les autres structures chargées de réaliser un accompagnement (technique, commercialisation etc.) pour une cohérence de l'action menée.
- Appuyer pour la recherche d'agriculteurs tuteurs.

L'association Etamine s'engage également à :

- présenter à la Communauté de communes un bilan qualitatif et quantitatif des actions mises en œuvre en fin d'année.
- faire mention de la participation de la Communauté de communes sur tout support de communication et dans les rapports avec les médias ;
- à présenter, sur demande de la Communauté de communes, tous les renseignements financiers ou administratifs concernant l'association, conformément à l'article L-1611-4 du CGCT.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Accepte d'apporter une aide de 6 000 € par an sur la période 2024-2026 à l'association ETAMINE dans le cadre du partenariat établi,
- Autorise M. le Président à signer la convention ci annexée,
- Dit que les dépenses seront prévues au budget principal en section de fonctionnement.

La Secrétaire de séance
Représentant de la commune de Le Cergne
Mme Hélène VAGINAY



Le Président de la Communauté
De Communes
M. René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20231221-N2023-174-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2023